

**THIRD-PARTY COST-SHARING AGREEMENT
BETWEEN THE GOVERNMENT OF SWITZERLAND, REPRESENTED BY THE FEDERAL
DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS (FDFA) ACTING THROUGH THE SWISS AGENCY FOR
DEVELOPMENT AND COOPERATION (SDC) (DONOR) AND
THE UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)**

WHEREAS the Donor hereby agrees to contribute funds to UNDP on a cost-sharing basis (hereinafter referred to as "the Contribution") for the implementation of Projet d'appui à la relance des activités économiques (hereinafter referred to as "the Project"), as described in the Project document no. 00123632 « Projet d'appui à la relance des activités économiques » (Award 00130234) in Burundi, and submitted to the Donor for information. Add the Donor's reference, if any.

WHEREAS UNDP is prepared to receive and administer the Contribution for the implementation of the Project,

WHEREAS the Government of Burundi has been duly informed of the Contribution of the Donor to the Project,

WHEREAS UNDP shall designate an Implementing Partner for the implementation of the Project (hereinafter referred to as the "Implementing Partner"),

NOW THEREFORE, UNDP and the Donor hereby agree as follows:

Article I. The Contribution

1. (a) The Donor shall, in accordance with the schedule of payments set out below, contribute to UNDP the maximum amount of 2,211,400 USD. The Contribution shall be deposited in the:

UBS SWITZERLAND AG

Case Postale 2600

CH-1211 Genève 2

Account holder : United Nations Developm. Program-Contrib. Account

Account number : 0240-C0240036. 1

IBAN : CH61 0024 0240 C024 0036 1

SWIFT : UBSWCHZH80A

Schedule of payments

November 2021

August 2022

August 2023

Amount

1'550'000 USD

400'000 USD

261.400 USD

(b) The Donor will inform UNDP when the Contribution is paid via an e-mail message with remittance information to contributions@undp.org, providing the following information: donor's name, UNDP country office, Project 00123632 « Projet d'appui à la relance des activités économiques », donor reference (if available). This information should also be included in the bank remittance advice when funds are remitted to UNDP.

3. The above schedule of payments takes into account the requirement that the payments shall be made in advance of the implementation of planned activities. It may be amended to be consistent with the progress of Project delivery.

4. UNDP shall receive and administer the payment in accordance with the rules, regulations, policies and procedures of UNDP.

5. All financial accounts and statements shall be expressed in United States dollars.

Article II. UN Coordination Levy

Pursuant to paragraph 10(a) of United Nations General Assembly Resolution 72/279 of 31 May 2018, the Donor agrees that an amount corresponding to 1% of the Contribution to UNDP shall be paid to finance the United Nations Resident Coordination System. This amount, hereinafter referred to as the "Coordination Levy" will be held in trust by UNDP until transfer to the United Nations Secretariat for deposit into the United Nations Special Purpose Trust Fund for the reinvigorated Resident Coordinator system, which has been established to fund the United Nations Resident Coordinator System and is managed by the United Nations Secretariat.

The Donor acknowledges that once the Coordination Levy has been transferred by UNDP to the United Nations Secretariat, UNDP is not responsible for the use of the Coordination Levy and does not assume any liability. The fiduciary responsibility lies with the United Nations Secretariat as the manager of the Resident Coordinator system.

The coordination levy does not form part of the UNDP's cost recovery and is additional to the costs of the UNDP to implement the activity or activities covered by the contribution. Accordingly, there is no normal obligation for the UNDP to refund the levy, in part or in full, even where the activities covered by the contribution are not carried out in full by UNDP. As deemed necessary by the Donor however, specially where the scale of the resources concerned or reputational risk justify the refund transaction costs, the Donor can submit a request for refund to the United Nations Secretariat to the United Nations Development Coordination Office or through UNDP. The responsibility to refund the levy lies with the Secretariat, and not with UNDP.

The Coordination Levy for this Agreement is up to 22,114 USD. The payment schedule, refer to Article I, provides the breakdown of the disbursements of the coordination levy and the payments of the contribution.

Article III. Utilization of the Contribution

1. The implementation of the responsibilities of UNDP and of the Implementing Partner pursuant to this Agreement and the Project document shall be dependent on receipt by UNDP of the Contribution in accordance

with the schedule of payment as set out in Article I, paragraph 1 above. UNDP shall not start the implementation of the activities prior to receiving the Contribution or the first tranche of the Contribution (whichever is applicable).

2. If unforeseen increases in expenditures or commitments are expected or realized (whether owing to inflationary factors, fluctuation in exchange rates or unforeseen contingencies), UNDP shall submit to the Donor on a timely basis a supplementary estimate showing the further financing that will be necessary. The Donor shall use its best endeavours to approve to UNDP the additional funds required.

3. If the payments referred to in Article I, paragraph 1, above are not received in accordance with the payment schedule, or if the additional financing required in accordance with paragraph 2 above is not forthcoming from the Donor or other sources, the assistance to be provided to the Project under this Agreement may be, if necessary, reduced, suspended or terminated by UNDP.

4. Any interest revenue attributable to the Contribution shall be credit to UNDP Account and shall be utilized in accordance with UNDP procedures.

Article IV. Administration and reporting

1. Project management and expenditures shall be governed by the rules, regulations, policies and procedures of UNDP and, where applicable, the rules, regulations, policies and procedures of the Implementing Partner.

2. UNDP shall provide to the Donor the following reports in accordance with UNDP accounting and reporting procedures.

2.2 For agreements of more than one year please add the following clauses

- (a) From the country office (or relevant unit at headquarters in the case of regional and global projects) an annual status report of Project progress for the duration of this Agreement, as well as the latest available approved budget.
- (b) From UNDP Bureau of Management/Office of Finance and Administration, an annual certified financial statement as of 31 December every year to be submitted no later than 30 June of the following year.
- (c) From the country office (or relevant unit at headquarters in the case of regional and global projects) within six months after the date of completion or termination of this Agreement, a final report summarizing Project activities and impact of activities as well as provisional financial data.
- (d) From UNDP Bureau of Management/Office of Finance and Administration, on completion of the Project, a certified financial statement to be submitted no later than 30 June of the year following the financial closing of the Project.



3. If special circumstances so warrant or upon the Donor's request, UNDP will provide more frequent reporting at the expense of the Donor. The nature and frequency of this reporting shall be detailed in an annex to this Agreement.

Article V. Administrative and support services

1. In accordance with the decisions, policies and procedures of UNDP's Executive Board reflected in its Policy on Cost Recovery from Other Resources, the Contribution shall be subject to cost recovery for indirect costs incurred by UNDP headquarters and country office structures in providing General Management Support (GMS) services. To cover these GMS costs, the Contribution shall be charged a fee equal to 8%. Furthermore, as long as they are unequivocally linked to the Project, all direct costs of implementation, including the costs of Implementing Partner, will be identified in the Project budget against a relevant budget line and borne by the Project accordingly.

2. The aggregate of the amounts budgeted for the Project, together with the estimated costs of reimbursement of related support services, shall not exceed the total resources available to the Project under this Agreement as well as funds which may be available to the Project for Project costs and for support costs under other sources of financing.

Article VI. Evaluation

All UNDP Programmes and Projects are evaluated in accordance with UNDP Evaluation Policy. UNDP and the Government of Burundi in consultation with other stakeholders will jointly agree on the purpose, use, timing, financing mechanisms and terms of reference for evaluating a Project including an evaluation of its Contribution to an outcome which is listed in the Evaluation Plan. UNDP shall commission the evaluation, and the evaluation exercise shall be carried out by external independent evaluators. Upon request, the donor is entitled to examine and visit the project at its own costs.

Article VII. Equipment

Ownership of equipment, supplies and other properties financed from the Contribution shall vest in UNDP. Matters relating to the transfer of ownership by UNDP shall be determined in accordance with the relevant policies and procedures of UNDP.

Article VIII. Auditing

The Contribution shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures provided for in the financial regulations, rules, policies and procedures of UNDP. Should the annual Audit Report of the UN Board of Auditors to its governing body contain observations relevant to the Contribution, such information shall be made available to the Donor by the country office.



Article IX. Completion of the Agreement

UNDP shall notify the Donor when all activities relating to the Project have been completed in accordance with the Project document.

2. Notwithstanding the completion of the Project, UNDP shall continue to hold unutilized funds from the Contribution until all commitments and liabilities incurred in implementation of the Project have been satisfied and Project activities brought to an orderly conclusion.
3. If the unutilized funds prove insufficient to meet such commitments and liabilities, UNDP shall notify the Donor and consult with the Donor on the manner in which such commitments and liabilities may be satisfied.
4. In cases where the Project is completed in accordance with the Project document, any unspent balance shall be returned to the Donor or otherwise dealt with as mutually agreed.

Article X. Termination of the Agreement

1. This Agreement may be terminated by UNDP or by the Donor after consultations between the Donor, UNDP and the programme country Government, and provided that the funds from the Contribution already received are, together with other funds available to the Project, sufficient to meet all commitments and liabilities incurred in the implementation of the Project. This Agreement shall cease to be in force 30 (thirty) days after either of the parties have given notice in writing to the other Party of its decision to terminate this Agreement.
2. "In the event of default by UNDP in the fulfilment of its obligations under the present Agreement, the Donor in consultation and agreement with UNDP may terminate this Agreement and claim, in whole or in part, the reimbursement of the Contribution"
3. Notwithstanding termination of all or part of this Agreement, UNDP shall continue to hold unutilized funds until all commitments and liabilities incurred in the implementation of all or the part of the Project have been satisfied and Project activities brought to an orderly conclusion.
4. In cases where this agreement is terminated before Project completion, any unspent balance shall be returned to the Donor or otherwise dealt with as mutually agreed.

Article XI: Notice

Any notice or correspondence between UNDP and the Donor will be addressed as follows:

(a) To the Donor: Boris Maver, Directeur de Coopération

Address: Bureau de Coopération suisse au Burundi



Quartier Rohero I- Boulevard Patrice Lumumba; N° 18- BP 6312
Bujumbura- Burundi

(b) Upon receipt of funds, UNDP shall send an electronic receipt to the Donor email address provided below as confirmation that the remitted funds have been received by UNDP

Donor email address: _ boris. maver@eda.dmin.ch ____

Attention: Boris Maver, Directeur de Coopération __

(c) To UNDP: Nicole F. Kouassi, Représentante Résidente du PNUD

Address: Programme des Nations Unies pour le développement
Quartier INSS - Avenue des Patriotes, 10 - P.O Box 1490
Bujumbura - Burundi
registry.bi@undp.org

Article XII. Anti-Corruption

Within the framework of this Agreement, the parties shall neither directly nor indirectly propose benefits of any nature whatsoever. They shall not accept any such proposals. Any corrupt or illegal behavior signifies a violation to the present Agreement and justifies its immediate termination.

Article XIII. Anti-Terrorism

Consistent with numerous United Nations Security Council resolutions, including S/RES/1269 (1999), S/RES/1368 (2001), and S/RES/1373 (2001), both the Donor and the Recipient are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. It is the policy of the Donor to seek to ensure that none of its funds are used, directly or indirectly, to provide support to individuals or entities associated with terrorism. In accordance with this policy, the recipient undertakes to use reasonable efforts to ensure that none of the Donor funds provided under this grant agreement are used to provide support to individuals or entities associated with terrorism.

Article XIV. Amendment of the Agreement

This Agreement may be amended through an exchange of letters between the Donor and UNDP. The letters exchanged to this effect shall become an integral part of this Agreement.

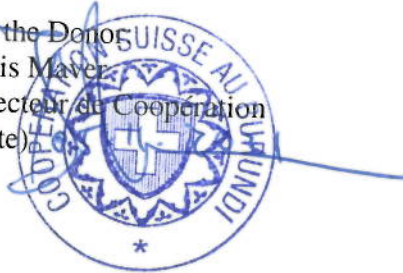


Article XV. Entry Into Force

This Agreement shall enter into force upon the signature of this Agreement by the parties hereto, on the date of the last signature. It covers the period from 1 November 2021 to 31 December 2024 and shall expire as soon as all mutual obligations are fulfilled.

IN WITNESS WHEREOF, the undersigned, being duly authorized thereto, have signed the present Agreement in the English language in two copies.

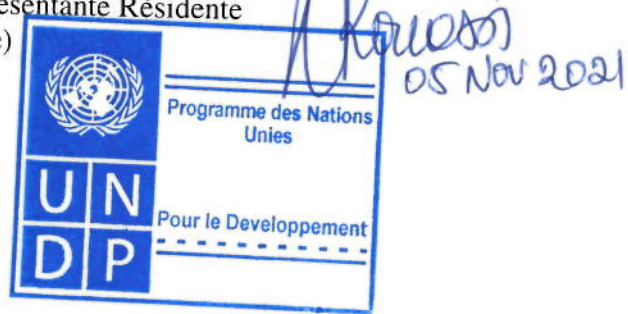
For the Donor:
Boris Mayer
Directeur de Coopération
(Date)



Nils Benjamin Krauer
Directeur Adjoint de Coopération
(Date)



For the United Nations Development Programme:
Nicole F. Kouassi
Représentante Résidente
(Date)





Contract nb.: 81071472 du 05.11.2021
 Contract value: USD 2,211,400.00
 Contract title: Relance Eco & Réduc. pauvreté_Bujumbura
 Project: 7F-10545.01
 Contract partner: UNDP
 One United Nations Plaza 10017 New York

Reports to submit

Report	(from – to)	Pc.	Language	Due on
- Operational Report	(05.11.2021 - 30.06.2022)	1	French	31.08.2022
- Financial Report	(05.11.2021 - 30.06.2022)	1	French	31.08.2022
- Operational Report	(05.11.2021 - 31.12.2022)	1	French	30.06.2023
- Financial Report	(05.11.2021 - 31.12.2022)	1	French	30.06.2023
- Operational Report	(01.01.2023 - 30.06.2023)	1	French	31.08.2023
- Financial final report	(01.01.2023 - 30.06.2023)	1	French	31.08.2023
- Operational Report	(01.01.2023 - 31.12.2023)	1	French	30.06.2024
- Financial Report	(01.01.2023 - 31.12.2023)	1	French	30.06.2024
- Operational Report	(01.01.2024 - 30.06.2024)	1	French	31.08.2024
- Financial Report	(01.01.2024 - 30.06.2024)	1	French	31.08.2024
- Audit / Review Report	(05.11.2021 - 31.12.2024)	1	French	30.06.2025
- Operational Final Report	(05.11.2021 - 31.12.2024)	1	French	30.06.2025
- Financial final report	(05.11.2021 - 31.12.2024)	1	French	30.06.2025

**THIRD-PARTY COST-SHARING AGREEMENT
BETWEEN THE GOVERNMENT OF SWITZERLAND, REPRESENTED BY THE FEDERAL
DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS (FDFA) ACTING THROUGH THE SWISS AGENCY FOR
DEVELOPMENT AND COOPERATION (SDC) (DONOR) AND
THE UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP)**

WHEREAS the Donor hereby agrees to contribute funds to UNDP on a cost-sharing basis (hereinafter referred to as "the Contribution") for the implementation of *Projet d'appui à la relance des activités économiques* (hereinafter referred to as "the Project"), as described in the Project document no. 00123632 « *Projet d'appui à la relance des activités économiques* » (Award 00130234) in Burundi, and submitted to the Donor for information. Add the Donor's reference, if any.

WHEREAS UNDP is prepared to receive and administer the Contribution for the implementation of the Project,

WHEREAS the Government of Burundi has been duly informed of the Contribution of the Donor to the Project,

WHEREAS UNDP shall designate an Implementing Partner for the implementation of the Project (hereinafter referred to as the "Implementing Partner"),

NOW THEREFORE, UNDP and the Donor hereby agree as follows:

Article I. The Contribution

1. (a) The Donor shall, in accordance with the schedule of payments set out below, contribute to UNDP the maximum amount of 2,211,400 USD. The Contribution shall be deposited in the:

UBS SWITZERLAND AG
Case Postale 2600
CH-1211 Genève 2
Account holder : United Nations Developm. Program-Contrib. Account
Account number : 0240-C0240036. 1
IBAN : CH61 0024 0240 C024 0036 1
SWIFT : UBSWCHZH80A

<u>Schedule of payments</u>	<u>Amount</u>
November 2021	1'550'000 USD
August 2022	400'000 USD
August 2023	261,400 USD



BUDGET PROGRAMME RELANCE ECONOMIQUE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE_ PNUD

Activités	Sources de financement en USD		Montant à mobiliser (USD)
	Coopération Suisse	PNUD	
Produit 1 : Les capacités techniques et financières des micro-entrepreneurs y compris ceux des femmes sont renforcées et ils sont fortement engagés dans les activités économiques.			
Activité 1.1 : Renforcer la réintégration effective des petits commerçants transfrontaliers (PCTS) et PME dans leur métier de commerce y compris le commerce transfrontalier			
1.1.1 Évaluation de base sur le nombre de petits commerçants transfrontaliers (PCTS) et PME affectés par le COVID-19	-	15 000	-
1.1.2 Identifier les bénéficiaires du projet	-	15 000	-
1.1.3 Apporter une orientation juridique pour les commerçants affectés par le COVID-19 et un accompagnement administratif dans leur démarche d'enregistrement et de négociation des crédits	-	70 000	-
1.1.4 Plaidoyer auprès de l'OBR et autres institutions étatiques, des institutions financières et des Ministères clés pour la prise en compte des effets/impact du COVID 19 et les changements climatiques sur les obligations fiscales	5 639	-	-
1.1.5 Renforcement des capacités économiques des PCTS et PME (l'éducation financière, entrepreneuriale, découverte des opportunités de résilience économique dans le contexte COVID 19 et période post fléau, gestion de l'épargne, les crédits et les affaires)	85 724	-	34 277
1.1.6 Vulgariser et plaider pour la révision/l'adaptation du plan de riposte contre le COVID 19 pour la prise en compte des besoins économiques et sociales des communautés	8 366	-	6 529
1.1.7 Appuyer les frais de tests COVID 19 et d'autres documents de voyage de base pour les PCTS et autres bénéficiaires	4 471	-	5 317
1.1.8 Appuyer les femmes avec vulnérabilité liée au COVID 19 et aléas climatiques à travers l'octroi des cartes d'assurance maladie, le soutien à l'acquisition des intrants agricoles et le matériel scolaire de leurs enfants	5 577	-	4 317
1.1.9 Appuyer la mise en place d'infrastructure de production et/ou de commercialisation dans les Provinces frontalières de Kirundo, Makamba, Rutana et Ruyigi.	-	750 000	-
Sous-total de l'activité 1.1.	109 777	850 000	50 440
Activité 1.2 : Mettre à disposition des micro-crédits aux PCTS et personnes pauvres mais économiquement actif			
1.2.1 Recruter 8 agents de crédit et mettre à disposition les équipements de fonctionnement	-	31 531	-
1.2.2 Mener des campagnes de sensibilisation à l'utilisation des services et produits financiers	-	15 576	-
1.2.3 Octroi des micro-crédits	552 850	18 657	-
1.2.4 Octroyer les appuis financiers aux projets économiques des femmes et des coopératives/associations	-	880 000	-
1.2.5 Former les bénéficiaires de microcrédits sur l'approche d'épargne et de crédit avec caution solidaire	-	13 864	-
1.2.6 Suivi et encadrement des bénéficiaires	-	64 872	22 500
Sous-total de l'activité 1.2.	552 850	1 024 500	22 500
Produit 2 : Les institutions de services financiers sont renforcées pour faciliter les prêts et l'épargne pour les micro-entrepreneurs et les populations pauvres.			
Activité 2.1 : Mettre en place et assurer le fonctionnement d'un fonds de garantie des prêts			
2.1.1 Mettre à disposition un fonds de garantie de prêts à une institution	1 105 700	-	-
2.1.2 Suivi de la mise en œuvre du fonds de garantie	-	30 000	-

AKG

Sous-total de l'activité 2.1.	1 105 700	30 000	-
Produit 3 : L'environnement favorable pour la relance et l'éclosion des affaires est mis en place.			
Activité 3.1 : Améliorer l'environnement des affaires			
3.1.1 Organiser des ateliers de sensibilisation des officiels aux frontières et des bénéficiaires sur la législation et réglementation fiscale	-	15 000	-
3.1.2 Renforcer les capacités des Administrateurs Communaux et les Conseillers socio-économiques dans la planification sensible au genre dans les réponses au COVID 19 et autres fléaux/pandémies	-	12 000	-
3.1.3 Renforcer les capacités des CDFCs provinciaux et communaux dans la coordination des interventions dans la localité, le rapportage et l'accompagnement des initiatives économiques et sociales	-	20 000	-
3.1.4 Organiser des ateliers d'analyse d'impacts socio-économiques et des aléas climatiques dans le contexte COVID 19 (les ministères, les institutions financières et les banques, les intervenants) pour élaborer un programme durable de mitigation des effets négatifs sur le bien-être social et la relance économique	-	13 048	-
3.1.5 Mener un dialogue social en vue de sensibiliser les communautés bénéficiaires sur le respect des mesures préventives et le changement de mentalité sur la perception du COVID 19 en vue d'une stratégie d'adaptation progressive et mise en place des mesures efficaces	-	16 000	-
Sous-total de l'activité 3.1.	-	76 048	-
Activité 3.2 : Apporter un accompagnement psychosocial aux communautés pour la consolidation du tissu social			
3.2.1 Renforcer les capacités des Assistants Psychosociaux du Centre Ubuntu en matière de résilience psychosociale	3 743	-	-
3.2.2 Mener une animation psychosociale par le théâtre narratif	-	2 250	-
3.2.3 Renforcer les membres de la communauté en matière d'accompagnement psychosocial leur permettant de participer à la consolidation du tissu social dans le contexte de la covid-19	-	42 750	-
3.2.4 Organiser les séances d'écoute pour identifier les cas psychopathologiques dans les communautés	4 931	-	2 211
3.2.5 Organiser des séances d'accompagnement psychosocial pour les cas psychopathologiques identifiés dans un processus de thérapie progressive.	4 931	-	2 211
3.2.6 Les psychologues du Centre Ubuntu mènent des séances d'écoutes thérapeutiques et de guérison des traumatismes pour les cas référés dans un processus de guérison progressive.	1 847	-	1 106
3.2.7 Organiser des séances de thérapie de groupe et de guérison des traumatismes dans un processus de réhabilitation individuelle et communautaire	3 544	-	2 211
3.2.8 Développer les outils de sensibilisation, d'animation et de visibilité (radiodiffusion, spots, magazines, étude d'impact, site web,) en matière de l'accompagnement psychosocial dans le contexte de la covid-19	31 430	-	26 325
3.2.9 Suivi des animations psychosociales et des formations	18 930	-	6 529
3.2.10 Renforcement des capacités en ressources humaines	87 144	-	35 171
3.2.11 Renforcement de capacités matérielles de mise en œuvre du projet	17 785	-	6 529
Sous-total de l'activité 3.2.	174 284	45 000	82 293
Activités 3.3 : Renforcer la gouvernance des institutions de services financiers.			
3.3.1 Organiser un audit organisationnel du Fonds de Micro-Crédit Rural et la Poste Microfinance	-	20 000	-
3.3.2 Organiser la micro-évaluation pour la Poste Microfinance	-	-	15 000

AK
SA

3.3.3 Renforcer le contrôle citoyen et de suivi afin d'assurer l'inclusivité et la redevabilité dans l'utilisation de financement, pour contribuer à la minimisation du risque lié à la corruption	5 776	-	18 484
3.3.4 Développer une stratégie de sortie et explorer les moyens innovants d'optimiser l'emploi de ressources	-	-	-
3.3.5 Renforcer les capacités des Communes concernées dans l'encadrement des actions et la mobilisation des finances locales pour renforcer l'appropriation et la durabilité des actions du programme	-	50 000	-
Sous-total de l'activité 3.3.	5 776	70 000	33 484
Gestion du projet			
Contribution salariale au Gestionnaire du projet niveau P3 (20%)	-	138 879	-
Contribution salariale au personnel à 1 spécialiste en gouvernance locale (Niveau SB4) – 25%	-	11 462	-
Contribution salariale au personnel à 1 spécialiste en gouvernance locale (Niveau SB4) – 25%	11 462	-	-
Contribution salariale au personnel à 1 spécialiste suivi, évaluation et communication (Niveau SB4) – 25%	-	11 462	-
Contribution salariale au personnel à 1 spécialiste Administration et Finances (Niveau SB3) – 25%	-	17 139	-
Contribution salariale au personnel à 1 chauffeur (Niveau SB1) – 100%	41 468	-	-
1 Voiture	-	50 000	-
Activité du plan de suivi + communication	-	29 632	-
Évaluation finale du projet	11 057	-	-
Frais de gestion (8% de 2 211 400 USD pour PNUD)	176 912	-	-
Levy (1% de 2 211 400 USD)	22 114	-	-
Sous-total de la Gestion :	263 013	258 574	-
	Suisse	PNUD	A mobiliser
Grand total	2 211 400	2 354 122	188 717

AK
5/1

**DOCUMENT DE PROJET****Burundi**

Intitulé du projet: Appui à la relance des activités économiques des femmes et des hommes des zones transfrontalières

Numéro du projet: 00123632 (Award 00130234)

Partenaire de réalisation¹: PNUD

Date de démarrage: 1 novembre 2021. **Date d'achèvement:** 31 décembre 2024.


Date de réunion du LPAC:

Description succincte

La survenance de la pandémie de COVID-19 a affecté les secteurs productifs de l'économie burundaise ainsi que les segments de la société mais, avec des effets différentiels selon le groupe d'âge, le sexe, les personnes vivant avec handicap, le statut socio-économique et de vulnérabilités préexistantes, la situation géographique, etc. En effet, les femmes, les hommes et les jeunes des zones frontalières ont été plus affectés car ils dépendent des dynamiques sociales et économiques de ces zones. Selon des analyses indépendantes sur les effets macro et microéconomiques du COVID-19, l'un des effets est la perte d'emplois et de revenus. Le présent projet vise à relancer les activités et créer l'emploi des micro-entrepreneurs et micro-entrepreneuses locaux, y inclus les populations pauvres et les petites commerçantes, dans les zones transfrontalières affectées par le COVID-19. La mise en œuvre du projet est basée sur la logique fondamentale selon laquelle le changement est dynamique et non-linéaire. Dans cette optique, afin de relancer les activités économiques des micro-entrepreneurs dans les zones transfrontalières affectées par le COVID-19 ou autres impacts socioéconomiques, le projet renforcera leurs capacités techniques et financières ainsi que celles des institutions de services financiers.

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :	Total des ressources nécessaires :	4 754 239 USD	
	Total des ressources allouées :	Taux utilisé : 1 CHF = 1,1057 USD	
Contribution PNUD (Frontière Ouest):		721 930 USD	
Contribution PNUD (Frontières Nord et Est) :		1 632 192 USD	
Coopération Suisse :		2 211 400 USD	
Gouvernement :			
Apports en nature :			
	À mobiliser :	188 717 USD	

Approuvé par (signatures)² :

 Coopération Suisse au Burundi	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
* <i>NAVERI BAKIY</i> Nom en capitales :	<i>Nicole F. Kou</i> Nom en capitales :
Date : <i>05.11.2021</i>	Date : <i>05 Nov 2021</i>

¹ Note : Le terme « Partenaire de réalisation » peut être compris également comme « Partenaire de mise en œuvre » ou « Partenaire d'exécution ».

² Note : Modifiez le bloc des signatures selon qu'il y a lieu

² Le marqueur genre mesure l'investissement du projet dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Choisir un marqueur par produit : G3 (l'égalité des sexes est un objectif principal); G2 (l'égalité des sexes est un objectif important); G1 (contribution limitée à l'égalité des sexes); G0 (pas de contribution à l'égalité des sexes)

I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le Burundi a élaboré son plan national de développement, PND Burundi 2018-2027 avec pour objectif la transformation structurelle de l'économie nationale, pour une croissance inclusive et forte, durable, résiliente, créatrice d'emplois décents pour tous et conduisant à l'amélioration du bien-être social³. Le taux de pauvreté dans les zones rurales reste élevé (72,9 % en 2018)⁴ avec un faible niveau de revenu de la population surtout chez les femmes et les jeunes. Parmi les causes directes il y a : un faible accès aux services sociaux de base, une faible productivité rurale et un faible accès aux opportunités génératrices de revenus et d'emplois pour les hommes, les femmes, et les jeunes. Pour faire face à ces problèmes, le Gouvernement à travers son PND et les priorités du Président de la République, donnent des orientations pour adresser les défis majeurs qui persistent encore dans les domaines du développement économique et social du pays. Il s'agit spécifiquement du programme d'appui au développement et la relance économique local. Parallèlement, ces priorités visent le renforcement de la gouvernance et de la redevabilité. Il s'agit de consolider les bases pour avoir les meilleures conditions permettant de favoriser le plein épanouissement des potentialités économiques et sociales en vue d'un développement durable, équitable et inclusif.

En effet, une stratégie nationale de développement économique local (2013 – 2019) a été mise en place par le Gouvernement⁵ et l'un des sphères est le développement financier. Le rapport de l'évaluation finale de cette stratégie (février 2020) montre l'existence de différentes stratégies d'accès aux services financiers – formels et informels. Aussi, le Burundi s'est doté d'une stratégie nationale de bonne gouvernance dont l'un des piliers majeurs est le renforcement des capacités des acteurs et des bénéficiaires, afin d'asseoir la culture de redevabilité.

Toutefois, il y a un faible accès aux services financiers par la majorité des micros, petites ou moyenne entreprises, qui contribue à la faible performance des acteurs de l'économie locale. D'une part, l'inclusion financière limitée des femmes⁶ (à 7,9 % contre 17,5 % pour les hommes), des jeunes et des groupes vulnérables (principalement les Batwa, les rapatriés et les communautés déplacées) couplée à un accès restreint à la terre⁷ principalement pour les femmes et les minorités, et une faible capacité des femmes commerçantes et hommes commerçants d'élaborer les projets bancables prive ces segments de la population de l'accès à des moyens de subsistances productifs et contribue par conséquent à la pauvreté. D'autre part, la faiblesse des budgets communaux en rapport avec les besoins en développement économique locaux et les activités génératrices de revenu ne crée pas des conditions d'efficacité des acteurs économiques. Cette situation est aggravée par d'autres facteurs qui ont un impact sur la croissance globale de l'économie, tels que la baisse de l'investissement direct étranger et de l'aide au développement, la faible urbanisation (11 %)⁸, la pression démographique et la dépréciation du franc burundais. Également, il y a une réticence des contribuables communaux à payer des impôts, au regard du fait qu'ils ne voient pas comment les impôts sont investis à leur faveur et que la transparence dans la gestion des recettes communales et des appuis au développement n'est pas garantie. En effet, bien que la participation citoyenne dans l'élaboration des PCDC soit de mise, les mécanismes de contrôle et d'engagement citoyen dans la phase de mise en œuvre restent faibles ou inopérants.

A nos jours, tous les secteurs de l'économie burundaise ainsi que les segments de la société sont affectés par la survenance du COVID-19 mais, avec des effets différentiels selon le groupe d'âge, le sexe, les handicaps, le statut socio-économique et de vulnérabilités préexistantes, la situation géographique, etc. L'impact socio-économique de la pandémie ne peut pas encore être mesuré cependant, comme dans tous les pays du monde, il faut s'attendre à ce que ce soient surtout les populations les plus vulnérables qui en souffriront le plus⁹. Toutefois, selon des analyses indépendantes sur les effets macro et micro économiques du COVID-19, l'un des effets est la perte d'emplois et des revenus. Cela était dû à la fermeture des frontières qui a impacté négativement les

³ Plan National de Développement du Burundi sur la décennie 2018-2027 (PND Burundi 2018-2027)

⁴ Banque mondiale. 2018

⁵ Stratégie Nationale de Développement Economique Local au Burundi. 2013

⁶ <https://www.brb.bi/sites/default/files/Indicate%20octobre-2017.pdf#page=14>

⁷ République du Burundi. Plan d'action 2017-2021 de la Politique nationale Genre 2012-2025. juin 2017

⁸ Burundi. Rapport national sur les OMD 2015. juillet 2015

⁹ Programme national de capitalisation de la paix, stabilité sociale et promotion de la croissance économique. avril 2021

chaines d'approvisionnement et le commerce transfrontalier des biens et des services, ainsi que des produits agricoles. La perte d'emplois et de revenus produit d'autres effets démontrant que les impacts socio-économiques de la pandémie sur les agents économiques, y compris la population, sont complexes et dynamiques révélant ainsi la complexité des interdépendances au sein du système socio-économique, d'où la nécessité d'aborder la situation avec une approche holistique qui favorise l'innovation.

Cependant, au Burundi, « l'innovation » est presque synonyme de la technologie, qui est perçue comme une solution miracle aux problèmes existants. Présentement, l'approche de l'innovation est ad hoc, réactive et principalement axée sur des initiatives individuelles. En conséquence, il est peu probable de trouver des solutions efficaces et durables aux problèmes complexes ainsi que de maximiser le potentiel d'innovation à moyen et long terme à travers un processus de transformation en profondeur du système de l'économie locale.

II. STRATÉGIE

La logique d'intervention du projet (voir annexe 1) est basée sur la logique fondamentale selon laquelle le changement est dynamique et non-linéaire. En effet, elle offre une plateforme créative pour produire des capacités et des comportements de transformation qui induisent des actions, l'apprentissage et modélisent les résultats. Ces capacités sont au cœur de la mise en œuvre du projet et visent à attirer de nouvelles relations, activités et expérience pour la relance des activités économiques dans les communautés frontalières. Dans cette optique, pour que les micro-entrepreneurs, y compris les populations pauvres et en extrême pauvreté, et les groupements des femmes dans les zones transfrontalières affectées par le COVID-19 ou autres impacts socioéconomiques, relancent leurs activités et créent l'emploi, leurs capacités techniques et financières ainsi que celles des institutions de services financiers doivent être renforcées afin de faciliter les prêts et l'épargne aux micro-entrepreneurs et les populations pauvres et en extrême pauvreté. Cela contribuera à accroître la participation économique, renforcer la protection sociale et améliorer le bien-être psycho-social des femmes/hommes des zones transfrontalières affectées par le COVID-19. Afin de contribuer aux objectifs du programme régional sur la relance économique et la protection sociale, les Communes à forte activité commerciale transfrontalière avec la Tanzanie, la République Démocratique de Congo (RDC) et le Rwanda seront les zones d'action du présent projet. Il s'agit de : Rugombo & Buganda (Province Cibitoke) ; Gihanga (Province Bubanza) ; Mutimbuzi (Province Bujumbura rural) ; Kayanza, Kabarore & Matongo (Province Kayanza) ; Busiga, Mwumba & Nyamurenza (Province Ngozi) ; Busoni, Ntega & Bugabira (Province Kirundo) ; Mabanda, Kibago, Nyanza-Lac & Kayogoro (Province Makamba). En outre, afin de maximiser l'impact des actions et créer un effet de stabilité économique dans les provinces frontalières, le PNUD mènera directement des activités de gouvernance locale et développement économique local dans les Provinces Kirundo, Rutana, Makamba et Ruyigi. Les jeunes, les femmes et les Communes seront à la fois co-créateurs et co-participants.

A cet effet, le projet adoptera les stratégies clés suivantes, qui se renforcent mutuellement :

II.1. Accompagnement psychosocial des communautés pour la consolidation du tissu social (Centre Ubuntu).

Une mixité de stratégies à savoir i) la recherche sur le capital social, ii) le counseling individuel ou de couple, iii) l'approche psychosociale communautaire par Théâtre narratif, iv) le travail en réseaux et v) le renforcement des capacités des partenaires à la base. Ces stratégies sont en lien avec l'objectif stratégique n°1 (Intégration de soins de santé mentale dans au moins 20% des structures de santé publique) de la Stratégie de la santé mentale au Burundi. Plus spécifiquement, il s'agit de l'action « Promouvoir des interventions au niveau communautaire ».

Le Centre Ubuntu va opérer des activités qui répondent à l'un des problèmes prioritaires relevé dans le plan stratégique national de la santé mentale. Les activités seront orientées pour essayer de résoudre dans les communautés cibles, le problème de la faible connaissance et l'implication communautaire dans la prise en charge des maladies mentales. Le Centre procédera par les formations pour renforcer les capacités des membres de la communauté en matière d'accompagnement psychosocial, des sensibilisations communautaires sur les problèmes de santé

mentale, le counseling individualisé des cas spécifiques de traumatismes et des perturbations mentales dans le contexte de la covid-19.

Dans son souci de consolider le tissu social et de promouvoir la santé mentale, le Centre Ubuntu utilisera la stratégie d'animation psychosociale ou approche communautaire par théâtre narratif qui est une forme de counseling dans les communautés traumatisées et dispensera des formations auprès des bénéficiaires identifiés par AFRABU sur les modules harmonisés lors des séances de renforcement des capacités des animateurs psychosociaux. Ces modules sont notamment : les valeurs d'Ubuntu, communication non violente et écoute empathique, résolution pacifique des conflits, compétences à la vie courante (CVC) et gestion des traumatismes. Ces formations viseront une plus grande acceptation et estime de soi pour faire face aux événements négatifs de la vie. Les personnes formées seront à mesure de connaître les signes distinctifs de la personne traumatisée, savoir comment la prendre en charge dans les limites du possible, savoir l'orienter vers des structures plus compétentes en cas de besoin.

Ces formations permettront également aux cibles de se rendre compte éventuellement de leurs propres traumatismes. Ainsi, en guise de plaidoyer, le Centre Ubuntu va développer les outils de sensibilisation, d'animation et de visibilité (radiodiffusion, spots, magazines, étude d'impact, ...) en matière de l'accompagnement psychosocial dans le contexte de la covid-19.

Dans son processus d'accompagnement psychologique, le Centre Ubuntu prévoit de créer trois antennes à savoir : 1) antenne regroupant Mutimbuzi, Gihanga, Buganda, Rugombo ; 2) antenne regroupant Busiga, Mwumba et Nyamurenza et 3) antenne regroupant Kayanza, Kabarore et Matongo pour mieux mener des séances d'écoutes thérapeutiques et de guérison des traumatismes pour les cas référés aux antennes par les assistants psychosociaux dans un processus de guérison progressive. Les méthodes d'approches qui seront utilisées sont entre autres l'entretien psychologique, l'observation active, thérapie de groupe et l'écoute empathique. Pour le cas spécifique des victimes de la covid-19, le Centre Ubuntu prévoit faire des séances de suivi pour la restauration de la personnalité.

II.2. Renforcement des capacités d'affaires des petits(es) commerçants(es) transfrontaliers(ères) (PCTS) et co-participants (PNUD et AFRABU)

Un plan national pour la promotion et la facilitation du petit commerce transfrontalier au Burundi, 2017 – 2021 a été développé par l'Association des Femmes Rapatriées du Burundi (AFRABU) en collaboration avec le Ministère ayant le commerce dans ses attributions. Ledit plan comprend 5 axes principaux à savoir : Amélioration du cadre légal et formalisation du commerce informel ; renforcement des capacités des PCTs et parties prenantes (renforcement économique des PCT en vue de la réduction de la pauvreté, l'augmentation de l'assiette fiscale et leadership) ; amélioration des droits des PCT et de la gouvernance et réduction des violences ; plaidoyer pour l'amélioration de l'environnement des affaires, et ; paix et sécurité.

La mise en œuvre du plan national pour la promotion et la facilitation du petit commerce transfrontalier au Burundi, 2017 – 2021, dans les Communes Rugombo & Buganda (Province Cibitoke) ; Gihanga (Province Bubanza) ; Mutimbuzi (Province Bujumbura rural) ; Kayanza, Kabarore & Matongo (Province Kayanza) ; Busiga, Mwumba & Nyamurenza (Province Ngozi) (à forte activités économiques transfrontalières) se fera selon les spécificités et les besoins des micro-entrepreneurs.

La mise en œuvre de cette partie sera faite par l'Association des Femmes Rapatriées du Burundi (AFRABU). L'AFRABU collaborera avec le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre à travers ses structures décentralisées au niveau provincial et communal « les CDFCs ». En outre, l'AFRABU capitalisera sur les résultats du projet « **renforcement des capacités organisationnelles, opérationnelles et matérielles des centres de développement familial et communautaires CDFC et assistants sociaux** » appuyé par DDC pour transformer les CDFCs renforcés comme des agents de changement des vies des communautés. L'AFRABU va bâtir sur l'existant notamment les associations et groupements en place tout en incluant les communautés nécessaires comme les rapatriés étant donné que ces jours-ci, il y a un afflux massif des retournées burundais ; dans le programme de leur accueil, ils ne

passent pas plus de trois jours et regagnent leurs familles. L'AFRABU va les intégrer dans les groupements existants pour atténuer leurs vulnérabilités causées par leurs statuts. A ce moment, ensemble avec les PME, ils auront besoin de renforcement des capacités en entrepreneuriat, la gestion des projets et de (micro) crédits ; ils construiront de partenariat avec les institutions des microfinances pour sécuriser leurs fonds. Les femmes qui jadis faisaient le petit commerce transfrontalier déjà organisées en associations ou coopératives, étiquetées très vulnérables dans plusieurs aspects, victimes du COVID 19 et des changements climatiques, bénéficieront des formations sur les comportements/droits pour traverser les frontières en toute sécurité et les appuis en protection sociale dans le redémarrage de leurs affaires. AFRABU n'oubliera pas d'identifier les besoins d'assistance psychique des bénéficiaires qui ont été affectés d'une façon ou d'une autre compte tenu de leur statut et de la perte de leurs affaires, des biens familiaux, le capital et considération dans les familles et la société, ainsi que les besoins psychologiques des retournées. Il sera important d'encadrer les FPCTs pour les ramener à quitter l'informel et se transformer en femmes d'affaires capables de contribuer à l'assiette fiscale du pays.

L'administration locale qui représente le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité publique sera le partenaire de taille dans la mise en œuvre de ce projet. Enfin, le programme ayant un caractère régional, et pour un plaidoyer fondé sur des preuves, l'AFRABU va mettre en place un système pour documenter les expériences des femmes au passage des frontières vers la RDC et le Rwanda. AFRABU prévoit faire référence aux programmes et instruments stratégiques du pays tels que le PND, le plan de riposte au COVID 19 et aux PCDCs des Communes et d'en faire des outils d'orientation stratégique des actions.

Dans le cadre de la maximisation d'impact des actions et la création d'un effet de stabilisation économique, le PNUD appuiera directement les activités des Coopératives ou Associations à but productif ou commercial. Aussi, le PNUD appuiera directement les Communes dans la mise en place des infrastructures d'appuis à la production ou commercialisation.

II.3. Amélioration de l'accès aux services financiers (PNUD et FMCR).

Il s'agira de stimuler la croissance économique locale et l'entrepreneuriat en mettant à la disposition des services financiers tels que les comptes d'épargne, les prêts et les crédits aux personnes pauvres et aux micro-entrepreneurs. A cet effet, les mécanismes suivants seront utilisés :

(i) **La mise à disposition des micro-crédits** : L'approche « Micro-Crédit aux Pauvres Économiquement Actifs » (MCPEA) sera utilisée afin d'assurer à la population un accès accru et permanent aux services et produits financiers et à des conditions d'accès permettant leur utilisation. Cette approche a été développée par le Fonds de Micro-Crédit Rural (FMCR) avec l'appui du PNUD. Le MCPEA sera mis en œuvre selon sa nouvelle approche, et sera adapté aux spécificités et aux besoins des groupes en tenant compte des besoins spécifiques, pratiques et stratégiques des hommes et des femmes, surtout l'adéquation entre la taille de l'activité économique et le montant du micro-crédit à octroyer. Cette approche est évolutive et prendra en compte les besoins et la taille des activités économiques des bénéficiaires. En effet, le plafond de l'enveloppe crédit à considérer par bénéficiaire sera selon les cycles suivants :

- ✓ 1^{er} cycle : 100 000 BIF
- ✓ 2^{ème} cycle : 150 000 BIF
- ✓ 3^{ème} cycle : 200 000 BIF
- ✓ 4^{ème} cycle : 300 000 BIF

Tenant compte des recommandations issues de l'évaluation du MCPEA et en vue d'assurer une meilleure durabilité des effets du MCPEA dans l'inclusion financière, les stratégies envisagées dans la mise en œuvre du MCPEA dans le cadre de ce programme sont les suivantes :

- Mieux maîtriser la cartographie des points d'activités économiques spécifiques à chaque zone d'intervention avant le démarrage des différentes composantes du produit MCPEA ;
- Améliorer le module de formation utilisé par les Agents de crédit ;
- Intensifier la sensibilisation de tous les intervenants avant le démarrage du programme pour qu'ils aient une même compréhension ;
- Montage des produits adaptés aux bénéficiaires.

Le MCPEA se base sur l'organisation de 4 à 6 personnes en groupe solidaire (GS) qui ont des activités génératrices de revenus. Au-delà du principe de solidarité, la nouvelle approche intègre un instrument additionnel centré sur la garantie pour les personnes qui désirent compléter les ressources à partir des crédits individuels. Il s'agit en l'occurrence de l'introduction dans ce mécanisme d'une assurance-crédit en l'absence des garanties hypothécaires ou des certificats fonciers pour les bénéficiaires du MCPEA qui ne sont pas en mesure d'en obtenir.

Considérant le coût administratif de la mise en œuvre du MCPEA, lié aussi à la gestion du risque de non-remboursement des crédits, 3200 bénéficiaires seront choisis dans les Communes à fortes activités transfrontalières de Rugombo & Buganda (Cibitoke), Gihanga (Province Bubanza) ; Mutimbuzi (Province Bujumbura rural) ; Kayanza (Province Kayanza) ; Busiga, Mwumba & Nyamurenza (Province Ngozi). En plus de ces zones, le PNUD continuera son appui dans les Provinces frontalières de Kirundo, Makamba, Rutana et Ruyigi à travers le FMCR et le partenariat avec le Ministère ayant en charge le genre dans ses attributions. Aussi, le PNUD donnera un appui financier direct aux Coopératives/Associations à caractère commercial ou productif. Le profil des bénéficiaires sera entre autre : les personnes provenant des familles pauvres ; sans terres ; travail manuel ; vivre en permanence dans la zone ; victimes des catastrophes naturelles ; perte de l'activité économique à cause du COVID-19.

Les critères de création d'un GS sont :

1. Avoir accepté le principe de caution solidaire,
2. Affinité sociale, connaissance, confiance mutuelle,
3. Appartenir à une même catégorie définie,
4. Conditions de vie socio-économique presque semblables,
5. Même secteur d'activité,
6. Avoir un domicile fixe,
7. Appuyer la solidarité sur les liens sociaux déjà existant (voisinage, amitiés, relations d'alliances, ...) entre les membres et reposer sur les valeurs culturelles de solidarité et de respect des engagements,
8. Les personnes apparentées (parents, époux, enfants, frères, et sœurs), ne peuvent en aucun cas faire partie d'un même groupe de solidarité,
9. Les membres d'un même GS travaillent généralement dans un même endroit où résident dans la même localité,
10. Sans accès à d'autres crédits par manque des garanties physiques,
11. Accepter de payer les frais d'assurance-crédit,
12. Avoir initié une activité génératrice de revenu ou avoir des potentialités managériales,
13. Les personnes dont leurs activités ont été suspendues, arrêtées ou perturbées par le COVID-19 ou autres impacts socio-économiques.

L'avantage d'utiliser les groupes solidaires est de permettre aux personnes sans garantie bancaire d'accéder aux services financiers rien qu'avec la caution solidaire (caution morale) mais les garanties entre les membres des GS seront mobilisées par eux-mêmes. A cet effet, l'ouverture des comptes des GS sera faite au début du 1^{er} cycle et chaque bénéficiaire aura son compte pendant le 3^{ème} cycle. Le délai de remboursement des crédits sera mensuel sur une période de 6 mois avec 1 mois comme période de différée.

Dans le cas où les besoins économiques des bénéficiaires sont plus importants que le montant maximum prévu pour les micro-crédits, ils passeront au mécanisme du fonds de garantie. Le FMCR transférera ces bénéficiaires aux Institutions de Microfinance de proximité qui, accorderont des crédits à ces clients moyennant un accord de principe de couverture du risque sur ces crédits.

(ii) **La mise en place et fonctionnement d'un fonds de garantie de prêts** : Ce mécanisme vise à offrir à un plus grand nombre de micro-entrepreneurs la possibilité d'obtenir un prêt ou d'emprunter des montants plus élevés que ceux des micro-crédits. Toutefois, le fonds de garantie couvrira qu'un maximum de 80% de la totalité de la valeur des prêts, afin d'éviter les problèmes d'aléa moral et de comportement opportuniste des acteurs impliqués. Ce fonds sera logé sur un compte du FMCR et jouera le rôle de catalyseur de la finance rurale en améliorant les conditions proposées par les institutions offrant des services financiers : taux d'intérêt plus faibles, exigences de suretés allégées ou allongement de la durée des prêts. Le PNUD travaillera avec le FMCR dans l'opérationnalisation de ce fonds de garantie. Il s'agit d'apporter, à travers les Institutions de Microfinance, une garantie aux individus, aux entreprises individuelles ou familiales et aux groupes ou associations de producteurs pour la production elle-même, son conditionnement, sa transformation, sa conservation et sa commercialisation. Pour la mise à l'échelle des résultats des anciens programmes de la Coopération Suisse au Burundi et maximiser l'appui du programme présent dans les régions transfrontalières avec la République Démocratique du Congo et le Rwanda, les bénéficiaires proviendront des Communes : Rugombo, Buganda, Gihanga, Mutimbuzi, Kayanza, Kabarore, Matongo, Busiga, Mwumba et Nyamurenza.

Les modalités de mise en œuvre de la garantie sont :

- **Le Demandeur** peut recourir au Fonds de Garantie pour la mise en application de la garantie consentie, dès que la créance est considérée comme compromise.
- L'appel à la garantie ne pourra être introduit qu'après la dénonciation du crédit, après avoir suivi toutes les procédures prévues par la réglementation en matière de gestion des impayés.
- Le **FMCR**, transférera alors au **Demandeur**, dans un délai d'un mois, une avance correspondant à 75% de la garantie accordée sur les montants impayés en principal soumis au contentieux.
- L'institution de Microfinance continuera à exercer ses efforts de recouvrement et le **FMCR** effectuera un second paiement provisionnel (25%), correspondant aux créances en impayées dans une période allant de **six à douze mois après la première intervention du Fonds de Garantie**. Ce paiement se fera dès que l'institution présente les pièces attestant que le recouvrement s'avère impossible :
- La constatation de l'effectivité de la défaillance du débiteur ;
- L'épuisement de toutes les procédures de recouvrement.
- **Le Demandeur** poursuit les actions de recouvrement et reverse **80%**, au Fonds de Garantie, des sommes recouvrées après l'intervention du Fonds de Garantie.

Les caractéristiques du Fonds de Garantie sont les suivants :

- Durée maximale de la garantie correspondra à la durée maximale du crédit, à compter à partir de la date de décaissement du crédit ;
- Montant maximum de la somme des encours des garanties qui pourront être octroyés à une seule institution (ratio de division des risques) : 250 000 000 BIF
- Frais de dossier : 0,3% du portefeuille à couvrir ;
- Commission de garantie : 3% du portefeuille à couvrir.
 - o En cas de refinancement d'une IMF auprès d'une banque commerciale locale, les frais de dossier et la commission de garantie sont calculés sur le montant du crédit octroyé par la Banque à l'IMF. Ces frais sont payés par l'IMF à la signature de l'accord de garantie.

Les engagements du **Demandeur** sont ci-après repris :

- **Le demandeur** donne sa décision sur les dossiers complets déposés par les requérants dans des délais tenant compte de l'impératif du respect des calendriers de production et des périodes habituelles de mise en marché des produits.

- **Le Demandeur** s'engage à assurer un bon suivi et une saine gestion des crédits qu'il aura consentis dans le cadre de la présente convention.
- En outre, **le Demandeur** transmet au FMCR des rapports trimestriels portant sur la situation des crédits consentis, les actions spécifiques entreprises pour le recouvrement des créances ou toute difficulté pouvant porter atteinte au bon dénouement des crédits.
- **Le Demandeur** s'engage que toutes les sûretés réelles ou personnelles des emprunteurs sont prises pour compte commun avec le **FONDS**.

Les obligations du **FMCR** sont résumées comme suit :

- Mise en place d'un Comité de Garantie dédié à l'analyse des dossiers de demande de couverture en garantie dans le cadre de l'exécution du contrat de partenariat FMCR/PNUD/COOPERATION SUISSE
- Respecter la réglementation bancaire et la loi sur la Microfinance en vigueur au Burundi et fournir aux différents partenaires dont les institutions de financement, de supervision et d'encadrement, les renseignements qui lui seront demandés.
- Transmettre à l'IMF, les décisions du Comité de Garantie dans un délai de 30 jours ouvrables, à partir du jour où il aura reçu un dossier complet de demande d'appel à garantie.

II.4. Renforcement de la gouvernance des institutions de services financiers (PNUD).

Il s'agira de renforcer le lien entre l'efficacité des institutions de services financiers et la performance sociale à travers les actions clés suivantes :

- Organiser un audit organisationnel du Fonds de Micro-Crédit Rural (FMCR) et l'Institution de services financiers pour la gestion du fonds de garantie des prêts, qui travaillera en partenariat avec le FMCR ;
- Renforcer les capacités des Communes concernées dans l'encadrement des actions et la mobilisation des finances locales pour renforcer l'appropriation et la durabilité des actions du programme ;
- Renforcer le contrôle citoyen et de suivi afin d'assurer l'inclusivité et la redevabilité dans l'utilisation des financements, pour contribuer à la minimisation du risque lié à la corruption ;
- Apporter une orientation juridique des PME dans la gestion des crédits impayés suite au COVID-19, un accompagnement administratif et coaching dans leur démarche d'enregistrement et de négociation de nouvelles conditions de remboursement des crédits ;
- Développer la stratégie de sortie et explorer les moyens innovants d'optimiser l'emploi de ressources.

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

Résultats escomptés

Objectif global du Programme national de capitalisation de la paix, stabilité sociale et promotion de la croissance économique : Contribuer à la croissance économique du pays, à l'amélioration des conditions de vie des populations dans sa globalité ainsi que de toutes les personnes vulnérables.

Impact du projet : Protection sociale renforcée à travers une participation économique accrue et le bien-être psychosocial amélioré.

Effet du projet : Les micro-entrepreneurs et micro-entrepreneuses locaux, y inclus les populations pauvres et les petites commerçantes, dans les zones transfrontalières affectées par le COVID-19 ont relancé leurs activités et créent l'emploi.

Produits du projet :

Produit 1 : Les capacités techniques et financières des micro-entrepreneurs y compris ceux des femmes sont renforcées et ils sont fortement engagés dans les activités économiques.

KE

BA

Produit 2 : Les institutions de services financiers sont renforcées pour faciliter les prêts et l'épargne pour les micro-entrepreneurs, les micro-entrepreneuses et les populations pauvres et les petites commerçantes.

Produit 3 : L'environnement favorable pour la relance et l'éclosion des affaires est mise en place.

Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

a) **Matériels :**

Pour le FMCR :

- 8 ordinateurs pour la production des rapports mensuels des agents de crédits – FMCR

Pour l'AFRABU :

- 6 ordinateurs pour la gestion du projet et le rapportage ;
- 8 tablettes (1 pour chaque site) pour la collecte des données pour un meilleur suivi et évaluation – AFRABU ;
- 3 motos pour l'équipe des superviseurs, l'encadrement et suivi des groupements (1 pour Gatumba, Gihanga ; 1 Rugombo et Buganda ; 1 pour Kayanza et Ngozi) - AFRABU

Pour le Centre Ubuntu :

- Location de deux bureaux (région sud (Buganda) et région nord (Busiga)) pour le traitement et la gestion des cas traumatiques référés aux Psychologues du Centre Ubuntu ;
- Équipement de bureaux en meubles ;
- 3 ordinateurs et accessoires (imprimantes et fourniture de bureau) pour les Psychologues du Centre Ubuntu ;
- 2 motos et accessoires pour le suivi des cas identifiés ;
- 2 caméras professionnelles pour le rapportage, le plaidoyer et l'alimentation du site web ;
- Maintenance et entretien de trois véhicules

b) **Personnel :**

Pour le PNUD :

- Le PNUD mettra en place une équipe dédiée à la gestion de la mise en œuvre du projet.

Pour le FMCR

- 8 Agents de crédit au niveau communal – pour le suivi et l'appui des bénéficiaires afin d'éviter le risque de non-remboursement des crédits.

c) **Source de Financement :**

- Coopération Suisse au Burundi
- PNUD Burundi

d) **Information :** Le document sur la méthodologie Micro-Crédit aux Pauvres Économiquement Actif, « MCPEA » ; Le plan national pour la promotion et la facilitation du petit commerce transfrontalier au Burundi, 2017 – 2021, AFRABU ; Les outils et modules de formation sur l'appui psychosocial du Centre Ubuntu ; le mécanisme de gestion du fonds de garantie des prêts, et ; le plan stratégique de la santé mentale.

Prise en compte du genre

Ce programme est catégorisé comme GEN2 car il contribue substantiellement à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les interventions du projet s'articuleront de manière à atteindre une égalité des genres dans l'accès aux opportunités économiques. En effet, l'analyse de la problématique du développement fournit des données/statistiques ventilées par sexe. Par conséquent, la stratégie de

mise en œuvre inclut des actions visant les femmes commerçantes dont leurs commerces ont été affectés par le COVID-19. En outre, les résultats comprennent des indicateurs de genre mesurables et appropriés aux interventions par exemple, le nombre de femmes ayant accès aux services financiers, le nombre des femmes exerçant une activité économique grâce à l'appui du projet. D'ailleurs, l'AFRABU, l'Association des Femmes Rapatriées du Burundi, est une organisation de femmes qui fait partie des partenaires de mise en œuvre du programme.

Partenariats

Le projet va mobiliser des différentes parties prenantes impliquées directement dans la mise en œuvre du projet à savoir : La Coopération Suisse au Burundi, le PNUD, les Institutions Gouvernementales, les Communes, la société civile et le secteur privé local.

La Coopération Suisse: Jouera le rôle d'appui financier et participera dans le comité de suivi de la mise en œuvre du projet.

Le PNUD : En tant récipiendaire du financement de la Coopération Suisse au Burundi et partenaire contributif/technique, fera la gestion globale du projet à travers son système de programmation, établira/facilitera des partenariats entre les parties prenantes clés et développera la stratégie de sortie du programme. Le PNUD a des partenariats avec le FMCR et l'AFRABU donc une bonne expérience d'appui au renforcement de l'accès aux services financiers et aux activités économiques pour différentes couches de la population. Le PNUD amène aussi son expertise dans la gouvernance locale et son expérience à collaborer avec les Communes pour le développement social et économique inclusif. En outre, le PNUD peut facilement mobiliser d'autres expertises techniques en fonction des besoins durant la période de mise en œuvre du programme.

Le Fonds de Micro-Crédit Rural (FMCR), en tant entité étatique responsable pour l'amélioration de l'accès des populations aux services financiers à travers les approches « MCPEA » et fonds de garantie, le FMCR a une grande expérience dans l'inclusion financière des personnes pauvres. En effet, il a une approche sur l'opérationnalisation du micro-crédit aux pauvres mais économiquement actifs et la mise en place d'un fonds de garantie des prêts. Le FMCR a une couverture nationale mais fait face à une situation d'insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre de tous les produits et services financiers.

Le PNUD avait fait la micro-évaluation sur les capacités organisationnelles avec une conclusion de risque moyen.

Partenaires de la société civile de mise en œuvre

- L'Association des Femmes Rapatriés du Burundi (AFRABU) est la seule organisation nationale regroupant spécifiquement des femmes retournées comme actrices pour leur autonomisation économique et l'autofinancement. A cet effet, leur rôle sera l'encadrement des commerçants dans les Communes d'intervention du projet ainsi que le plaidoyer. L'AFRABU a une bonne expertise dans l'encadrement des FPCTs et est le lead du comité de pilotage du plan d'action pour la promotion et la facilitation du commerce transfrontalier. Elle a une bonne collaboration avec les autorités administratives et a des approches pour appuyer les activités génératrices de revenus dans les zones transfrontalières avec la RDC et le Rwanda. L'AFRABU a des bases solides dans les communautés et a une bonne maîtrise des exigences des obligations fiscales. L'AFRABU avait été appuyé par la Coopération Suisse au Burundi dans le cadre du projet de renforcement des capacités organisationnelles, opérationnelles et matérielles des centres de développement familial et communautaires CDFC et assistants sociaux. Toutefois, l'AFRABU a un manque des ressources pour intervenir dans l'appui technique, financier et psychologique des PCTs et des PME à recommencer leurs vies, initier leurs affaires pour couvrir les besoins vitaux et devenir des personnes saines dépourvues du stress et des problèmes psychologiques issus conséquents à leurs vécus pendant cette période de COVID 19.
- Le Centre Ubuntu, est un laboratoire d'analyse et d'action pour la promotion de la Paix et de la Réconciliation au Burundi et dans la région des Grands Lacs. Avec son expérience dans la gestion du Traumatisme psychologique, le Centre Ubuntu jouera un rôle dans l'appui psychosocial des communautés affectées par le COVID-19 dans les Communes du projet. Le Centre a des approches et outils pour jouer ce rôle et a une présence suffisante dans les

provinces de Ngozi, Cibitoke et Kayanza. Le Centre Ubuntu avait été appuyé par la Coopération Suisse au Burundi dans l'accompagnement psychosocial des communautés pour la consolidation du tissu social dans le contexte du Covid-19.

Risques et hypothèses

Ce projet est confronté à trois risques stratégiques : (1) La non-ouverture des frontières à cause de la persistance de la pandémie du COVID-19 ; (2) la résistance au changement des hommes et des jeunes garçons à la promotion de l'autonomisation socio-économique des femmes et jeunes filles, et (3) les partenaires de mise en œuvre n'ont pas tous les mêmes capacités, et ne sont pas tous en mesure de prévenir et de réprimer la corruption dans le cadre de leurs opérations. Afin de gérer ces risques de façon efficace, le projet va : (1) Capitaliser sur le marché national en diversifiant les canaux de commercialisation des produits et des services ; (2) Intégrer les actions de sensibilisation dans les communautés (y compris identifier des champion.es) afin que celles-ci jouent un rôle actif dans la promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles, et ; (3) Les partenaires vont mettre en place un contrôle interne et faire signer un code de conduite anticorruption par le personnel impliqué dans la mise en œuvre du programme.

La mise en œuvre de ce projet est basée sur des hypothèses suivantes : (1) Capital social favorisant l'accès des femmes aux services financiers ; (2) Autonomisation des femmes est reconnue comme accélérateur de la réduction de pauvreté multidimensionnelle, et ; (3) les femmes/hommes sont engagés à relancer les activités économiques. Ces hypothèses seront réexaminées et/ou validées au cours de la période de mise en œuvre du portefeuille.

Implication des parties prenantes

Le PNUD impliquera les parties prenantes à travers différentes approches et méthodes afin de favoriser la mise œuvre effective et efficace de ce programme.

- Le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre et le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité publique :
 - o Les réunions du comité de pilotage (deux fois par an) seront utilisées pour favoriser la participation de ces ministères aux prises de décisions sur les priorités stratégiques et à la sélection des interventions.
 - o Les visites de terrain (deux fois par an) seront utilisées pour montrer les résultats du programme et créer une opportunité d'échange avec les autres parties prenantes.
- La Coopération Suisse :
 - o Les réunions du comité de pilotage (deux fois par an) seront utilisées pour favoriser sa participation aux prises de décisions sur les priorités stratégiques et à la sélection des interventions.
 - o Les visites de terrain (deux fois par an) seront utilisées pour montrer les résultats du programme et créer une opportunité d'échange avec les autres parties prenantes.
 - o Le suivi régulier de la mise en œuvre du programme et la participation en cas de besoin aux différents cadres d'échange/ coordination entre le PNUD et les partenaires de mise en œuvre du programme
- Les partenaires de mise en œuvre (FMCR, AFRABU et Centre Ubuntu) :
 - o Les consultations régulières des parties prenantes lors de l'analyse de situation pour recueillir leurs points de vue
 - o Des réunions d'examen des interventions prévues seront organisées trimestriellement pour évaluer l'état d'avancement du programme et les ajustements nécessaires concernant la réalisation des actions planifiées
 - o La cartographie participative (aussi appelée « cartographie communautaire ») sera utilisée, régulièrement, pour visualiser les zones cibles, les catégories de bénéficiaires ainsi que les interventions du programme. Cela permet d'acquérir une

vue d'ensemble du programme, de bien visualiser la situation et d'arriver à une compréhension partagée.

- Plaidoyer/lobbying (régulièrement) pour qu'ils facilitent la mise en œuvre des activités du programme au niveau communal afin que les intérêts des bénéficiaires soient pris en compte.

- Les Communes :

- Les consultations trimestrielles seront organisées pour les informer de la mise en œuvre du programme, explorer les opportunités de renforcer le rôle des Communes dans le programme et stimuler leur appropriation des interventions de ce programme.

- Les bénéficiaires du programme :

- Les enquêtes seront utilisées pour évaluer le changement induit par le programme auprès des bénéficiaires et le niveau de satisfaction de ces derniers.
- Les groupes de discussion (focus groups) seront utilisées comme plateforme à travers laquelle les bénéficiaires expriment leurs opinions et en discutent.

Connaissance

La stratégie de gestion des connaissances sera l'identification, la priorisation et le partage. Cette stratégie sera focalisée sur quatre domaines clés à savoir les systèmes techniques de gestion des connaissances, les produits de la connaissance, le développement des capacités et les événements d'apprentissage.

Les systèmes techniques de gestion des connaissances : Afin de renforcer les capacités par la création et le partage des connaissances, une plateforme en ligne sera développée et promue avec des produits d'information et de connaissances. Cette plateforme contribuera à renforcer le partage d'informations et de connaissances, des bonnes pratiques, des enseignements tirés et des politiques en matière de décentralisation et du développement économique local.

Les produits de la connaissance : Les produits de connaissance incluront les rapports annuels et d'évaluations de programme, le journal des leçons apprises, les histoires de succès et d'échec, les articles et témoignages, et des plans/modules de formations. Les collaborations et les partenariats seront définis dans des domaines thématiques par l'équipe de gestion et les spécialistes en la matière. Pour l'assurance qualité, les acteurs seront formés sur le processus et les techniques de gestion des connaissances.

Le développement des capacités : Pour améliorer la formulation des politiques, stratégies et interventions de manière durable, des efforts seront déployés pour développer la capacité institutionnelle des groupes bénéficiaires et acteurs locaux à générer des solutions en matière de connaissance, ceci grâce à une utilisation stratégique des ressources d'assistance technique.

Les événements d'apprentissage : Les possibilités d'améliorer la diffusion, le partage et l'application des connaissances seront activement explorées à travers la conduite et la participation à des réunions, ateliers, conférences, coaching organisationnel, communautés de bonnes pratiques et foires du savoir. Des projets novateurs, les enseignements tirés et les meilleures pratiques seront présentés lors de ces activités d'apprentissage afin de faciliter le partage des connaissances.

Durabilité et mise à l'échelle

Un plan de durabilité des résultats/interventions du projet sera développé avec les parties prenantes se basant de façon interdépendante sur les aspects financier, institutionnel et programmatique.

- Concernant l'aspect financier, il s'agit principalement d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation de ressources. L'action centrale sera la conception des documents de projet pour répliquer ou mettre à l'échelle les résultats/interventions du projet afin d'améliorer son impact.
- L'aspect institutionnel/organisationnel concerne la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication et d'information sur la portée du projet ainsi que des nouvelles opportunités créées par celui-ci. Cela permettra de soutenir la pertinence du projet et de créer de nouveaux partenariats. En outre, les partenariats existant avec les Institutions Gouvernementales, les partenaires techniques et financiers, la société civile, le secteur privé et les bénéficiaires seront améliorés. Cela permettra de maintenir leur intérêt et engagement en faveur du projet, et de prendre la relève à la fin du projet.

- L'aspect programmatique sera focalisé sur la responsabilisation et le renforcement des capacités des groupes bénéficiaires et les acteurs locaux. Une stratégie de sortie sera développée par l'équipe technique de gestion pour montrer comment les résultats/interventions clés et bonnes pratiques seront mises à l'échelle ou répliquées ailleurs.

IV. GESTION DU PROJET

Coût efficacité et productivité

L'approche programme sera utilisée pour améliorer la coordination et la mise en commun des interventions des partenaires de mise en œuvre afin de créer un impact visible. En effet, le programme va responsabiliser les partenaires autour des accords de performance afin de capitaliser sur des forces (expériences positives, maîtrise communautaire et ressources) des partenaires et d'autres projets/programmes pour créer un avantage compétitif pour le programme.

Le programme bénéficiera de l'appui du PNUD en matière des achats, suivi financier et programmatique, assurance qualité, audits et évaluation HACT des partenaires.

Gestion du projet

C'est un programme à modalité d'exécution directe (DIM) par le PNUD. Le gestionnaire de ce programme s'occupera de la gestion globale. Les outils, accompagnant le plan de gestion, seront développés par le gestionnaire du programme. Un comité de pilotage sera mis en place. Ce comité sera composé de : PNUD, Coopération suisse, partenaires nationaux (Ministères techniques, partenaires de mise en œuvre du programme et société civile), représentants des bénéficiaires, et autres bailleurs de fonds investis dans le secteur du développement économique. Les modalités de fonctionnement de ce comité de pilotage seront définies dans des termes de référence spécifiques.



V. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :
[NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires Éventuels	Coût Éventuel (USD)
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données par rapport aux indicateurs de résultats du projet afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle.	Intervention de l'équipe du projet	PNUD/Coopération Suisse	8 000
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques.	Trimestrielle	L'équipe du projet identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.	PNUD	2 000
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.	PNUD	0
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport annuel d'avancement. Le format	Semestriel, Annuel et à la fin du projet (rapport final)	La direction du projet rédige le rapport semestriel, annuel et final.	PNUD	0



	du rapport sera convenu entre le PNUD et la Coopération Suisse					
Revue du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet.	Annuelle	Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.	PNUD	10 000	
Données de base	Appuyer une étude de base afin d'établir la situation de référence	2022	Recrutement du cabinet indépendant	PNUD	10 000	

Plan d'évaluation¹⁰

Titre de l'évaluation	Partenaires	Produit associé du projet	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source du financement
Évaluation finale	PNUD	1, 2 & 3	30 mois après démarrage effectif du projet	Ministères techniques, Coopération Suisse, PNUD, partenaires de mise en œuvre, bénéficiaires	11 057 (Suisse)

¹⁰ Facultatif; selon les besoins

VI. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL

kk
E

	Période			Partie responsable	Source de financement	Contribution Coopération Suisse (USD)	Contribution PNUD (USD)	Montant à mobiliser (USD)		
	2021	2022	2023						2024	
Produit 1 : Les capacités techniques et financières des micro-entrepreneurs y compris ceux des femmes sont renforcés et ils sont fortement engagés dans les activités économiques.										
Indicateurs :										
a) Nombre d'hommes et de femmes ayant accès à des services financiers										
b) Nombre d'hommes et de femmes exerçant une activité économique grâce à l'appui du projet										
Données de base :										
a) H=0 ; F=0										
b) H=0 ; F=0										
Cible 2024 :										
a) H=2000 ; F=2500										
b) H=2000 ; F=2500										
Activité 1.1 : Renforcer la réintégration effective des petits commerçants transfrontaliers (PCTS) et PME dans leur métier de commerce y compris le commerce transfrontalier										
1.1.1	Évaluation de base sur le nombre de petits commerçants transfrontaliers (PCTS) et PME affecté par le COVID-19		X				PNUD	/	15 000	/
1.1.2	Identifier les bénéficiaires du projet		X				AFRABU	/	15 000	/
1.1.3	Apporter une orientation juridique pour les commerçants affectés par le COVID-19 et un accompagnement administratif dans leur démarche d'enregistrement et de négociation des crédits		X				AFRABU	/	70 000	/
1.1.4	Plaidoyer auprès de l'OBR et autres institutions étatiques des institutions financières et des Ministères clés pour la prise en compte des effets/impact du COVID 19 et les changements climatiques sur les obligations fiscales		X				AFRABU	5 639	/	/
1.1.5	Renforcement des capacités économiques des PCTS et PME (l'éducation financière, entrepreneuriale, découverte des opportunités de résilience économique dans le contexte COVID 19 et période post fléau, gestion de l'épargne, des crédits et des affaires)		X	X	X		AFRABU	85 724	/	34 277
1.1.6	Vulgariser et plaider pour la révision/l'adaptation du plan de riposte contre le COVID 19 pour la prise en compte des besoins économiques et sociales des communautés		X	X	X		AFRABU	8 366	/	6 529
1.1.7	Appuyer les frais de tests COVID 19 et d'autres documents de voyage de base pour les PCTS et autres bénéficiaires		X	X	X		AFRABU	4 471	/	5 317
1.1.8	Appuyer les femmes avec vulnérabilité liée au COVID 19 et aléas climatiques dans l'octroi des cartes d'assurance maladie, acquisition des intrants agricoles et du matériel scolaire de leurs enfants		X	X	X		AFRABU	5 577	/	4 317

Handwritten signature and initials in blue ink.

1.1.9	Appuyer la mise en place d'infrastructures de production et/ou de commercialisation dans les Provinces frontalières de Kirundo, Makamba, Rutana et Ruyigi.	X	X	X	X	X		PNUD	PNUD	/	750 000	/	
Sous-total de l'activité 1.1.													
Activité 1.2 : Mettre à disposition des micro-crédits aux PCTS et personnes pauvres mais économiquement actif													
1.2.1	Recruter 8 agents de crédit et mettre à disposition les équipements de fonctionnement		X	X	X	X		FMCRCR	PNUD	/	31 531		
1.2.2	Mener des campagnes de sensibilisation à l'utilisation des services et produits financiers		X					FMCRCR	PNUD	/	15 576		
1.2.3	Octroi des micro-crédits	X	X	X	X	X		FMCRCR	Suisse PNUD	552 850 /	18 657	/	
1.2.4	Octroyer les appuis financiers aux projets économiques des femmes et des coopératives/associations	X	X	X	X	X		PNUD	PNUD	/	880 000	/	
1.2.5	Former les bénéficiaires de micro-crédits l'approche d'épargne et de crédit avec caution solidaire		X					FMCRCR	PNUD	/	13 864		
1.2.6	Suivi et encadrement des bénéficiaires	X	X	X	X	X		FMCRCR	PNUD	/	64 872	22 500	
Sous-total de l'activité 1.2.													
Produit 2 : Les institutions de services financiers sont renforcées pour faciliter les prêts et l'épargne pour les micro-entrepreneurs et les populations pauvres.													
Indicateurs : Nombre d'institutions facilitant l'accès aux services financiers pour les micro-entrepreneurs et les populations pauvres													
Données de base : 0													
Cible 2024 : 2													
Activité 2.1 : Mettre en place et fonctionnement d'un fonds de garantie des prêts													
2.1.1	Mettre à disposition un fonds de garantie de prêts à une institution		X	X	X	X		FMCRCR	Suisse	1 105 700	/	/	
2.1.2	Suivi de la mise en œuvre du fonds de garantie		X	X	X	X		FMCRCR	PNUD	/	30 000	/	
Sous-total de l'activité 2.1.													
Suisse PNUD													
										1 105 700	/	30 000	/

Handwritten signature in blue ink.

Produit 3 : L'environnement favorable pour la relance et l'éclosion des affaires est mise en place.

Indicateurs :

- a) Environnement favorable pour les affaires
- b) Nombre d'hommes et de femmes ayant bénéficié d'un accompagnement psychosocial et une assistance juridique
- c) La gouvernance de l'institution financière est renforcée

Données de base :

- a) Non
- b) H=0 ; F=0
- c) 0

Cible 2024 :

- a) Oui
- b) H=1000 ; F=1500
- c) 1

Activité 3.1 : Améliorer l'environnement des affaires

3.1.1	Organiser des ateliers de sensibilisation des officiels aux frontières et des bénéficiaires sur la législation et réglementation fiscale		X	X	X					PNUD		/	15 000	/				/
3.1.2	Renforcer les capacités des Administrateurs Communaux et les Conseillers socio-économiques dans la planification sensible au genre dans les réponses au COVID 19 et autres fléaux/pandémies		X	X	X					PNUD		/	12 000	/				/
3.1.3	Renforcer les capacités des CDFCs provinciaux et communaux dans la coordination des interventions dans la localité, le rapportage et l'accompagnement des initiatives économiques et sociales		X	X	X					PNUD		/	20 000	/				/
3.1.4	Organiser des ateliers d'analyse d'impacts socio-économiques et des aléas climatiques dans le contexte COVID 19 (les ministères, les institutions financières et les banques, les intervenants) pour élaborer un programme durable de mitigation des effets négatifs sur le bien-être social et la relance économique		X							PNUD		/	13 048	/				/
3.1.5	Mener un dialogue social en vue de sensibiliser les communautés bénéficiaires sur le respect des mesures préventives et le changement de mentalité sur la perception du COVID 19 en vue d'une stratégie d'adaptation progressive et mise en place des mesures efficaces		X	X	X					PNUD		/	16 000	/				/
Sous-total de l'activité 3.1.											PNUD	/	76 048	/				/

Activité 3.2 : Apporter un accompagnement psychosocial aux communautés pour la consolidation du tissu social.

AK ZL

3.2.1	Renforcer les capacités des Assistants Psychosociaux du Centre Ubuntu en matière de résilience psychosociale	X						Centre Ubuntu	Suisse	3 743	/	/
3.2.2	Mener une animation psychosociale par le théâtre narratif	X						Centre Ubuntu	PNUD	/	2 250	/
3.2.3	Renforcer les membres de la communauté en matière d'accompagnement psychosocial leur permettant de participer à la consolidation du tissu social dans le contexte de la covid-19	X						Centre Ubuntu	PNUD	/	42 750	/
3.2.4	Organiser les séances d'écoute pour identifier les cas psychopathologiques dans les communautés	X	X	X	X			Centre Ubuntu	Suisse	4 931	/	2 211
3.2.5	Organiser des séances d'accompagnement psychosocial pour les cas psychopathologiques identifiés dans un processus de thérapie progressive.	X	X	X	X			Centre Ubuntu	Suisse	4 931	/	2 211
3.2.6	Les psychologues du Centre Ubuntu mènent des séances d'écoutes thérapeutiques et de guérison des traumatismes pour les cas référés dans un processus de guérison progressive.	X	X	X	X			Centre Ubuntu	Suisse	1 847	/	1 106
3.2.7	Organiser des séances de thérapie de groupe et de guérison des traumatismes dans un processus de réhabilitation individuelle et communautaire	X	X	X	X			Centre Ubuntu	Suisse	3 544	/	2 211
3.2.8	Développer les outils de sensibilisation, d'animation et de visibilité (radiodiffusion, spots, magazines, étude d'impact, site web,) en matière de l'accompagnement psychosocial dans le contexte de la covid-19	X	X	X	X			Centre Ubuntu	Suisse	31 430	/	26 325
3.2.9	Suivi des animations psychosociales et des formations	X	X	X	X			Centre Ubuntu	Suisse	18 930	/	6 529
3.2.10	Renforcement des capacités en ressources humaines	X	X	X	X			Centre Ubuntu	Suisse	870144	/	35 171
3.2.11	Renforcement de capacité matérielle de mise en œuvre du projet	X	X	X	X			Centre Ubuntu	Suisse	17 785	/	6 529
Sous-total de l'activité 3.2.										174 284	/	82 293
Activités 3.3 : Renforcer la gouvernance des institutions de services financiers.												
3.3.1	Organiser un audit organisationnel du Fonds de Micro-Crédit Rural et la Poste Microfinance	X						PNUD	PNUD	/	20 000	/
3.3.2	Organiser la micro-évaluation pour la Poste Microfinance	X						PNUD	Suisse/PNUD	/	/	15 000
3.3.3	Renforcer le contrôle citoyen et de suivi afin d'assurer l'inclusivité et la redevabilité dans l'utilisation de financement, pour contribuer à la minimisation du risque lié à la corruption	X	X	X	X			PNUD	Suisse	5 776	/	18 484

3.3.4	Développer une stratégie de sortie et explorer les moyens innovants d'optimiser l'emploi de ressources				X	X		PNUD	Suisse	/	/	/
3.3.5	Renforcer les capacités des Communes concernées dans l'encadrement des actions et la mobilisation des finances locales pour renforcer l'appropriation et la durabilité des actions du programme		X	X	X	X	PNUD	PNUD	PNUD	/	50 000	/
Sous-total de l'activité 3.3 :												
Gestion	Contribution salariale au personnel									5 776	/	33 484
projet	- 1 spécialiste en gouvernance locale (Niveau SB4) – 25%		X	X	X	X	PNUD		Suisse	11 462	/	/
	- 1 chauffeur (Niveau SB1) – 100%									41 468		
	Contribution salariale au personnel											
	- 20% Gestionnaire du projet (Niveau P3)										138 879	
	- 25 % Assistant Administrative et Financière (Niveau SB3)										17 139	
	- 25% Spécialiste en gouvernance locale (Niveau SB4)	X	X	X	X	X	PNUD		PNUD	/	11 462	/
	- 25% Spécialiste en suivi/évaluation et communication (SB4)										11 462	
	1 Voiture		X				PNU		PNUD	/	50 000	
	Activité du plan de suivi + Communication		X	X	X	X	PNUD		PNUD	/	29 632	
	Évaluation finale du projet					X	PNUD		Suisse	11 057	/	/
	Frais de gestion (8% de 2 000 000 CHF pour PNUD) Levy (1% de 2 000 000 CHF)	X	X	X	X	X	PNUD		Suisse	176 912	/	/
										22 114	/	/
Sous-total de la Gestion :												
									Suisse	263 013	/	/
									PNUD	/	258 574	
Grand-total												
									Contribution Suisse	2 211 400	/	/
									Contribution PNUD	/	2 354 122	/
									Montant à mobiliser pour l'année 3			188 717

kk



VII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

A. Composition du comité de Pilotage :

1. Directeur du Projet : C'est une personne qui représente la paternité du projet pour présider le Comité. Il doit y avoir un seul directeur du projet qui doit être normalement une contrepartie nationale. Cette fonction est normalement occupée par l'Agence de Coopération Gouvernementale ou le PNUD.
2. Partenaires de développement (aussi appelé le Fournisseur principal) : Ce sont des individus ou groupes qui représentent les intérêts des parties concernées, lesquels fournissent le financement et/ou l'expertise technique au projet. Il s'agit spécifiquement du PNUD et de la Coopération Suisse au Burundi.
3. Représentant du bénéficiaire (aussi appelé bénéficiaire principal) : ce sont les individus ou groupes d'individus qui représentent les intérêts de ceux qui bénéficieront définitivement du projet. Sa fonction principale dans le Comité est de s'assurer de la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Souvent les représentants des organisations de la société civile (OSC) peuvent jouer ce rôle.
4. Assurance du projet : L'Assurance du projet est la responsabilité de chaque membre du Comité de Pilotage ; cependant le rôle peut être délégué. Le rôle d'assurance du projet appui le Comité de Pilotage dans la réalisation des objectifs et les fonctions indépendantes de supervision et de suivi du projet. Ce rôle s'assure que les différentes étapes de gestion du projet sont bien suivies et sont réalisées. L'Assurance du projet doit être indépendante du Gestionnaire du Projet. Par conséquent, le Comité de Pilotage ne peut déléguer aucune de ses responsabilités d'assurance au Gestionnaire du Projet. Un cadre du Programme du PNUD a typiquement le rôle d'Assurance du Projet.

B. Gestionnaire du projet :

Le Gestionnaire du Projet à l'autorité d'assurer la gestion quotidienne du projet au nom du Partenaire de Réalisation dans les limites établies par le Comité de Pilotage. Le gestionnaire du Projet est responsable de la gestion quotidienne et de la prise des décisions pour le projet. Il assure la fonction de secrétaire du Comité de Pilotage.

La responsabilité première du gestionnaire du Projet est de s'assurer que le projet produit les résultats indiqués dans le document du projet selon les normes de qualité requises et dans les limites du temps et du coût indiquées.

Le Partenaire de Réalisation nomme le gestionnaire du Projet qui doit être différent du Représentant du Partenaire de Réalisation dans le Groupe d'effet. Avant l'approbation du projet, le rôle du Promoteur du Projet est celui du membre du personnel du PNUD responsable des fonctions de gestion du projet pendant la formulation jusqu'à la mise en place du gestionnaire du Projet émanant du Partenaire de Réalisation.



VIII. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement du Burundi et le PNUD, signé le 20 novembre 1975. Toutes les références faites dans le SBAA au PNUD sont réputées faire référence au PNUD.

Le présent projet sera réalisé par le PNUD conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

IX. GESTION DES RISQUES

Le programme sera mis en œuvre par le PNUD (modalité de réalisation directe – DIM).

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucun des [fonds du projet]¹¹ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]¹² ne soit utilisé pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/aq_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdites parties responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdites partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;

¹¹ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

¹² À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

- ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assuré la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins, à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informera promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informera le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

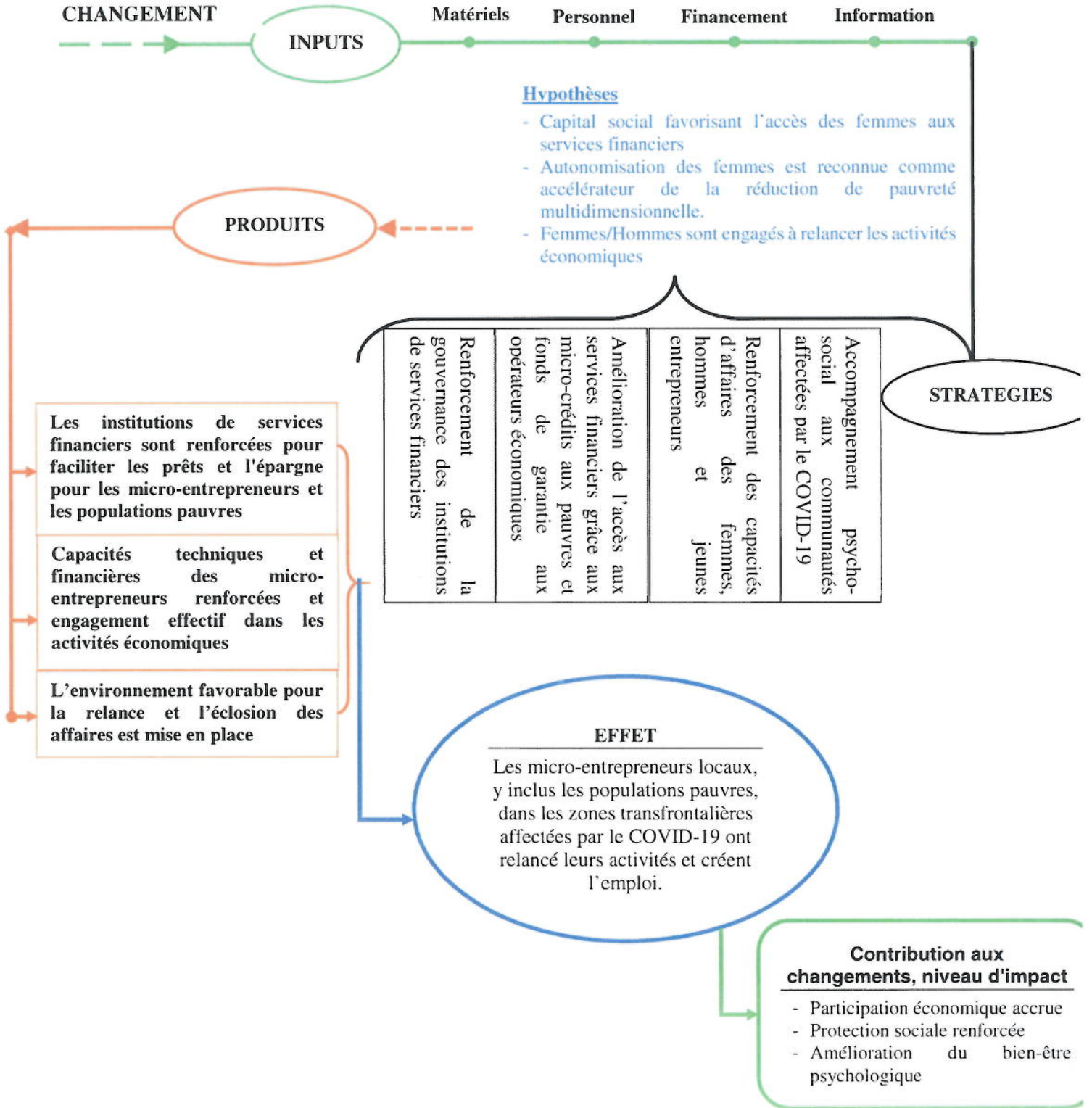
N.B.: Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standards de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.



X. ANNEXE

1. LA THEORIE DU CHANGEMENT



Handwritten signature/initials

Annexe 2 : Gouvernance du projet

Plusieurs mécanismes de participation, de contrôle et de prise de décisions seront mis en œuvre à deux niveaux principaux à savoir :

1. Le pilotage du projet

Un comité de pilotage sera mis en place. Le comité sera composé d'un représentant de la Coopération Suisse, d'un représentant du PNUD, d'un représentant du Ministère ayant en charge le développement communautaire, d'un représentant du Ministère ayant en charge le genre, et le cas échéant d'un représentant des bénéficiaires. Les réunions du comité de pilotage seront organisées deux fois par an et ses principales tâches seront :

- Veiller à ce qu'il y ait une organisation cohérente du projet aux niveaux national, provincial et régional
- Après accord, définir les tolérances dans les plans de travail annuels et autres plans au besoin ;
- Suivre et contrôler l'avancement des activités du projet à un niveau stratégique en tenant compte des changements influencés par le projet ;
- S'assurer que les risques sont suivis et atténués le plus efficacement possible ;
- Organiser régulièrement des réunions du comité de projet ;
- S'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles ;
- S'assurer que les résultats attendus du projet et les activités connexes du projet restent conformes au point de vue des bénéficiaires du projet ;
- Être informé des réunions relatives à la mise en œuvre globale du projet ;
- Examiner annuellement le progrès du projet et faire des recommandations managériales et financières appropriées, y compris le recrutement pour l'Unité de gestion de projet, l'examen et l'approbation des rapports annuels, des budgets et des plans de travail annuels.

2. La gestion du projet

3. *Modalité de mise en œuvre* : Le programme sera mis en œuvre par le PNUD (modalité de réalisation directe – DIM). A cet effet, le PNUD appliquera ses règles et procédures en matière de la gestion du projet/programme, et tiendra compte des orientations du donateur, pour l'atteinte des objectifs du projet/programme
4. *Assurance qualité dans la mise en œuvre* : Le rôle d'assurance du projet appuie le Comité de Pilotage dans la réalisation des objectifs et les fonctions indépendantes de supervision et de suivi. Ce rôle s'assure que les différentes étapes de gestion du projet sont bien suivies et sont réalisées. L'Assurance de ce programme est indépendante du gestionnaire du projet et sera assurée par les Unités Programmatiques du PNUD.
5. *Planification, suivi, évaluation et communication des résultats* :
 - a. La planification sera faite avec la participation de toutes les parties prenantes pour planifier les activités, mettre en place les stratégies de collaboration et de communication. Les mécanismes qui seraient utilisés sont les séances de travail et les réunions du comité de pilotage.
 - b. Un plan de suivi et évaluation a été développé pour suivre, corriger, apprendre et évaluer les progrès sur les résultats. Les mécanismes qui seront utilisés sont les visites de terrain, les visites programmatiques pour l'assurance qualité, les réunions du comité de pilotage, les revues annuelles et les rapports (semestriels et annuels). Toutes les parties prenantes seront impliquées au besoin.
 - c. Un plan de communication global sur les résultats du programme ainsi que les leçons apprises sera élaboré
6. *Gouvernance locale – implication des parties prenantes* :
 - a. Micro-évaluation (obligatoire) des partenaires de mise en œuvre, pour identifier le niveau de risque et déterminer la modalité de transfert et gestion des fonds.
 - b. De façon spécifique, un audit organisationnel sera organisé auprès du Fonds de Micro-Crédit Rural et de la Poste Microfinance ;
 - c. En fonction de la modalité choisie, chaque partenaire de mise en œuvre va ouvrir un compte spécifique à ce programme pour une comptabilité transparente ;
 - d. Des consultations régulières avec les parties prenantes vont être menées lors de la planification du suivi et évaluation pour recueillir leurs points de vue;
 - e. Des réunions d'examen des interventions prévues seront organisées trimestriellement avec les partenaires de mise en œuvre ;
 - f. La cartographie participative (aussi appelée « cartographie communautaire ») sera utilisée, régulièrement, pour visualiser les zones cibles, les catégories de bénéficiaires ainsi que les

- interventions du programme. Cela permet d'acquérir une vue d'ensemble du programme, de bien visualiser la situation et d'arriver à une compréhension partagée ;
- g. Des consultations trimestrielles seront organisées avec les Communes pour les informer de l'état de mise en œuvre du programme, explorer les opportunités de renforcer les capacités des Communes concernées dans l'encadrement des actions et la mobilisation des finances locales pour renforcer l'appropriation et la durabilité des actions du programme ;
 - h. Les enquêtes et les groupes de discussion seront utilisées pour évaluer le changement induit par le programme auprès des bénéficiaires et le niveau de satisfaction de ces derniers ;
 - i. Les critères de sélection des bénéficiaires seront développés de manière détaillée avec le Centre Ubuntu, l'AFRABU et le FMCR avant la mise en œuvre effective du programme ;
 - j. Le PNUD développera une stratégie de sortie et explorera les moyens innovants d'optimiser l'emploi de ressources.

Annexe 3 : Matrice d'évaluation des risques

#	Description brève des risques	Type	Impact & Probabilité Impact : de 1 (faible) à 5 (très élevé) Probabilité : de 1 (faible) à 5 (très élevé)	Stratégie de gestion des risques (Quelles sont les actions qui ont été ou seront mises en œuvre pour gérer les risques ?)
1	<p>Évènement : La non-ouverture des frontières donc, les opportunités de marché limitées</p> <p>Cause : Persistance de la pandémie du COVID-19.</p> <p>Impact : Réduire la motivation des micro-entrepreneurs y compris les femmes de relancer leurs activités économiques.</p>	Règlementaire	<p>Texte</p> <p>$P (3) \times I (5) = 15$</p>	<p>Capitaliser sur le marché national en diversifiant les canaux de commercialisation des produits et des services,</p> <p>Créer d'autres points commerciaux afin d'élargir le réseau de vente.</p> <p>Développer une plateforme en ligne de vente et d'achat des produits locaux axée sur un réseau des coopératives/associations.</p>
2	<p>Évènement : La résistance au changement des hommes et des jeunes garçons à la promotion de l'autonomisation socio-économique des femmes et jeunes filles.</p> <p>Cause : La perception différenciée des rôles masculins et féminins est à la base de la répartition des tâches et de l'exercice inégal du pouvoir.</p> <p>Impact : Les femmes peuvent ne pas profiter pleinement des revenus qu'elles génèrent et en conséquence, elles peuvent abandonner leurs activités.</p>	Organisationnel	<p>$P (2) \times I (5) = 10$</p>	<p>Intégrer les actions de sensibilisation dans les communautés, y compris identifier des champions afin que ceux-ci jouent un rôle actif dans la promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles</p>

AK
GSA

3	<p>Évènement : Les partenaires de mise en œuvre n'ont pas toutes les mêmes capacités, et ne sont pas toutes en mesure de prévenir et de réprimer la corruption dans le cadre de leurs opérations.</p> <p>Cause : Pas d'attention ni d'actions particulières à l'endroit des partenaires pour renforcer leurs cadres de contrôle interne.</p> <p>Impact : Le financement peut être utilisé à d'autres fins par conséquent, réduit la qualité de mise en œuvre du programme ainsi que son impact sur les bénéficiaires.</p>	Financier	$P (2) \times I (5) = 10$	Les partenaires vont mettre en place un contrôle interne et faire signer un code de conduite anticorruption par le personnel impliqué dans la mise en œuvre du programme.
#	Description brève des risques	Type	Impact & Probabilité Impact : de 1 (faible) à 5 (très élevé) Probabilité : de 1 (faible) à 5 (très élevé)	Stratégie de gestion des risques (Quelles sont les actions qui ont été ou seront mises en œuvre pour gérer les risques)
1	<p>Évènement : La non-ouverture des frontières donc, les opportunités de marché limitées</p> <p>Cause : Persistance de la pandémie du COVID-19.</p> <p>Impact : Réduire la motivation des micro-entrepreneurs y compris les femmes de relancer leurs activités économiques.</p>	Règlementaire	Texte $P (3) \times I (5) = 15$	<p>Capitaliser sur le marché national en diversifiant les canaux de commercialisation des produits et des services,</p> <p>Créer d'autres points commerciaux afin d'élargir le réseau de vente.</p> <p>Développer une plateforme en ligne de vente et d'achat des produits locaux axé sur un réseau des coopératives/associations.</p>
2	<p>Évènement : La résistance au changement des hommes et des jeunes garçons à la promotion de l'autonomisation socio-économique des femmes et jeunes filles.</p> <p>Cause : La perception différenciée des rôles masculins et féminins est à la base de la répartition des tâches et de l'exercice inégal du pouvoir.</p> <p>Impact : Les femmes peuvent ne pas profiter pleinement des</p>	Organisationnel	$P (2) \times I (5) = 10$	Intégrer les actions de sensibilisation dans les communautés, y compris identifier des champions afin que ceux-ci jouent un rôle actif dans la promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles

	revenus qu'elles génèrent en conséquence, peuvent abandonner leurs activités.			
3	<p>Évènement : Les partenaires de mise en œuvre n'ont pas toutes les mêmes capacités, et ne sont pas toutes en mesure de prévenir et de réprimer la corruption dans le cadre de leurs opérations.</p> <p>Cause : Pas d'attention et d'actions particulière à l'endroit des partenaires pour renforcer leurs cadres de contrôle interne.</p> <p>Impact : Le financement peut être utilisé à d'autres fins par conséquent, réduit la qualité de mise en œuvre du programme ainsi que son impact sur les bénéficiaires.</p>	Financier	P (2) x I (5) = 10	Les partenaires vont mettre en place un contrôle interne et faire signer un code de conduite anticorruption par le personnel impliqué dans la mise en œuvre du programme.